
Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE 2023

- Procès-verbal -

L'assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière a été tenue en mode virtuel, sous la présidence de M. Jean Bourgogne, le 4 avril 2023, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- M. Jean Bourgogne, président de la Caisse qui a agi en tant que président d'assemblée
- et M^{me} Manon Perras, en tant que secrétaire du conseil d'administration.

RESSOURCES PRÉSENTES :

- M. Serge Bernier, directeur général
- M^{me} Jasmine Fortin, adjointe – direction générale
- M^{me} Mariève Rémillard et M. Mathieu Paradis, conseillers en communication et vie associative

- NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : - 45 membres ont participé en direct à l'AGA

- 17 écoutes en rediffusion

- Total d'écoutes : 62

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bourgogne souhaite la bienvenue à ceux et celles qui se sont joints à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière qui se tient entièrement et exclusivement à distance, et ce, en lien avec la résolution adoptée le 23 novembre 2022 par le conseil d'administration de la Caisse afin de favoriser la participation de ses membres à son assemblée générale annuelle par le biais d'une assemblée en mode virtuel.

De plus, il précise que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que la répartition des excédents annuels et les ristournes fera l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

L'assemblée générale annuelle débute donc par le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, diffusé en mode vidéo.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, Monsieur Bourgogne invite M^{me} Manon Perras, secrétaire du conseil d'administration, à prendre la parole et à présenter les règles de fonctionnement qui faciliteront le bon déroulement et les interactions de l'assemblée.

M. Jean Bourgogne précise que l'AGA est réservée exclusivement à ses membres et il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir et aussi lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Puisque l'assemblée générale se tient à distance, le président d'assemblée confirme qu'il y aura votation en direct et que l'assemblée doit nommer deux personnes scrutatrices.

Il est donc recommandé de nommer M^{me} Jasmine Fortin, adjointe à la direction générale ainsi que M^{me} Manon Perras, secrétaire au CA pour agir comme scrutatrices.

Sur proposition dûment fait et appuyée, il est résolu que M^{me} Jasmine Fortin et M^{me} Manon Perras soient nommées scrutatrices.

Par la suite, les membres sont invités à procéder par votation en direct «POUR» ou «CONTRE» la proposition de nommer les deux personnes scrutatrices proposées.

La proposition a été adoptée à l'UNANIMITÉ ► «POUR» à 100 %, «CONTRE» à 0 %.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Manon Perras, secrétaire du conseil d'administration, est invitée à faire la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1 Règles pour participer à l'AGA
- 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 mars 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1 Rapport du conseil d'administration
- 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
- 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée.

Sur proposition dûment fait et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Par la suite, les membres sont invités à procéder par votation en direct «POUR» ou «CONTRE» la proposition d'adopter l'ordre du jour.

La proposition a été adoptée à l'UNANIMITÉ ► «POUR» à 100 %, «CONTRE» à 0 %.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 MARS 2022

M. Jean Bourgogne mentionne qu'il est opportun de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 mars 2022.

Considérant que ledit procès-verbal a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse, il n'y aura pas de lecture, ni de résumé et que l'assemblée peut procéder à l'adoption de celui-ci.

Sur proposition dûment fait et appuyée, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée 2022 soit approuvé tel que présenté.

Les membres sont donc invités à procéder par votation en direct «POUR» ou «CONTRE» la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 mars 2022.

La proposition a été adoptée à l'UNANIMITÉ ► «POUR» à 100 %, «CONTRE» à 0 %.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du CA, M. Jean Bourgogne, débute par la présentation des administrateurs qui composent le CA de la Caisse et il livre le rapport des principales réalisations et orientations de la caisse au cours de la dernière année.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le président d'assemblée présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

Celui-ci confirme que :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Suite à la présentation des résultats financiers du Mouvement par le directeur général, le président d'assemblée, M. Jean Bourgogne, invite les participants à visionner la capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers.

Par la suite, il invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport financier de la Caisse, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022, en visionnant une autre capsule vidéo.

Le président demande à l'assemblée s'ils ont des questions ou des commentaires à soumettre concernant ce rapport financier.

Aucune question n'a été soumise par l'assemblée.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Afin de présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets ou initiatives dans le milieu, le président d'assemblée invite les participants à visionner la vidéo sur le Bilan de l'engagement dans le milieu.

Le directeur général, M. Serge Bernier, débute par le message du directeur général et poursuit avec le compte-rendu de l'engagement de la caisse quant aux projets soutenus grâce au Fonds d'aide au développement du milieu.

Il mentionne que la Caisse a redistribué plus de 175 873 \$ dans la collectivité en 2021; dont un montant de 160 466 \$ provenant du FADM et 15 407 \$ qui ont été investis dans les différents postes budgétaires des dons et commandites.

De plus, il confirme que la Caisse a adopté un plan d'engagement et de proximité ainsi qu'une politique d'investissement et que celle-ci désire se donner une vision sur 3 ans et que les documents sont disponibles pour consultation sur le site internet de la caisse.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres à soumettre à l'aide de la boîte de dialogue les questions ou commentaires qu'ils voudraient formuler aux membres du C.A. ou au directeur général.

Aucune question ou commentaire n'ont été soumis par les membres.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Le président invite l'assemblée à visionner la *capsule vidéo sur la ristourne*.

Précision par le président d'assemblée que le scénario recommandé par le conseil d'administration est celui estimé le plus avantageux pour les membres et la communauté et est totalement conforme aux encadrements applicables.

Le président, M. Jean Bourgogne, confirme que les excédents à répartir se chiffrent à 29 420 K\$.

Présentation du scénario de répartition de excédents annuels qui est recommandé par le conseil d'administration, par le directeur général, M. Serge Bernier.

Suite à la présentation, le président d'assemblée, M. Jean Bourgogne, demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption de cette recommandation.

Le président confirme que [REDACTED] propose la recommandation de la répartition des excédents annuels et qu'elle est appuyée par [REDACTED].

Cette proposition de l'assemblée, sous recommandation du CA, en lien avec la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, sera donc soumise au vote après l'assemblée.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Le président d'assemblée et président du CA, M. Jean Bourgogne, agit comme président d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse et M^{me} Manon Perras agit comme secrétaire d'élection.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

La présidente du comité de mise en candidature, M^{me} Manon Perras, fait un bref retour sur la démarche du profil collectif enrichi et fait la présentation du rapport du comité suite à l'appel de candidatures lancé durant la 3^e semaine de janvier 2023.

Elle confirme que la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins et qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Les personnes candidates éligibles aux postes universels à la fonction d'administrateur sont :

- M^{me} Hélène Blanchard;
- M. Jean-François Bousquet;
- M. Yves Choinière;
- M. Jaroslaw Holoszkiewicz;
- et M. Jean-Pierre Paiement

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Le président d'élection confirme qu'il y avait 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et que la Caisse a reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Il déclare donc élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Pour les postes à l'universel :

- M^{me} Hélène Blanchard;
- M. Jean-François Bousquet;
- M. Yves Choinière;
- M. Jaroslaw Holoszkiewicz;
- et M. Jean-Pierre Paiement

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président d'assemblée apporte les précisions requises sur l'exercice du vote et l'annonce des résultats après la période de votation de 4 jours.

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi 8 avril 2023.

Le président d'assemblée précise le CA de la Caisse estime que la proposition de partage des excédents est la plus avantageuse pour les membres et la communauté.

Toutefois, il confirme qu'en cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra être ajournée et sera reprise au cours de prochains jours afin de voter sur une nouvelle proposition soumise pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président annonce la fin de l'assemblée et remercie les participants pour leur présence et les collaborateurs à la réussite de cette soirée.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de votation s'étant terminée le samedi 8 avril 2023, dès 23h59, le résultat des votes obtenus se résumant comme suit :

C'est 302 membres qui ont voté au cours de la période de votation

- Proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

96,36 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 3,64 % contre.

La proposition est donc ***Adoptée***

Le résultat des votes a été publié sur le microsite de la Caisse et aussi disponible auprès de la Caisse. L'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière est officiellement levée le 12 avril 2023.

Jean Bourgogne, président

Manon Perras, secrétaire